



SAUSSEYON IMPRESSIONNISTES MAG'

N°1 JANVIER 2021



LE MAGAZINE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

Je suis très fière d'avoir été élue, le 11 juillet 2020, Présidente de notre Communauté de Communes Sausseron-Impressionnistes (CCSI).

C'est avec un immense plaisir que je vous présente le premier magazine de notre territoire.

J'ai souhaité, avec cette première édition, établir une nouvelle relation avec vous en abordant une actualité qui vous concerne en vous informant en toute transparence sur les projets communautaires et en mettant en lumière ceux qui font vivre notre territoire...

Je souhaite que la CCSI soit toujours plus à l'écoute de ses administrés, qu'elle vous apporte des services efficaces et de qualité. Je souhaite une intercommunalité proche de vous qui facilite votre quotidien et participe à votre bien-être.

Les élus Communautaires ont décidé de mettre en place dix commissions de travail thématiques en lien avec le projet de territoire et destinées à couvrir tous les champs d'intervention de la Communauté de Communes.

Elles seront animées par les Vice-présidents ou Conseillers et moi-même, bien sûr, accompagnés des agents ou de toute intervention qui permettrait une meilleure compréhension et une meilleure lisibilité in situ.

Le dossier principal de ce magazine vous en donne une lecture quant à leur sujet et leur fonctionnement. Le Conseil a souhaité faire participer les Conseillers Municipaux dans ces instances de travail et de réflexions afin d'élargir la connaissance des dossiers traités en Communauté de Communes, de tenir informée leurs équipes communales respectives des sujets abordés et ainsi contribuer à la vie démocratique intercommunale.

Sans oublier que l'instance décisionnaire reste le Conseil Communautaire, cette organisation permet la rencontre des élus, un partage, une confrontation des idées et des expériences, une construction des projets élargie et ainsi, je l'espère, des réalisations qui correspondent au plus grand nombre des habitants et des acteurs de notre territoire.

Défendre un projet de territoire, c'est aussi s'investir dans une coopération intercommunale, créer une culture commune, trouver des synergies nouvelles et mettre en commun nos ressources, nos énergies et nos talents... tout en préservant l'argent des contribuables.

En un mot, c'est mutualiser ! Voilà le fondement même et la raison d'être de notre Communauté de Communes, vous pouvez compter sur vos élus Communautaires pour défendre ces valeurs et préparer au mieux notre avenir et celui de nos enfants.

Au nom de l'ensemble du Conseil Communautaire, je vous présente tous mes vœux de bonheur, de réussite, de satisfaction professionnelle et familiale et bien sûr de santé pour cette nouvelle année.

Excellente année à tous !

Isabelle Mézières
Maire d'Auvers-sur-Oise
Présidente de la Communauté de Communes Sausseron-Impressionnistes

SOMMAIRE

Historique p.5

Qu'est-ce qu'une Communauté de Communes p.6-7

Le Conseil Communautaire p.8-9

Les commissions p.10-13

Les compétences obligatoires p.14-23

Les compétences optionnelles p.24-29

Les compétences facultatives p.30-47

Les mutualisations p.48-51

Les échos du budget p.52-55



HISTORIQUE

LA VALLÉE DU SAUSSERON ET DES IMPRESSIONNISTES

Située au cœur du Parc Naturel Régional du Vexin Français, la vallée du Sausseron garde son caractère pittoresque et historique unique.

Un certain nombre de motifs paysagers affirment sa forte identité : vallée encaissée, bois et vastes champs, villages et rues implantés sur les pentes du rebord de coteau, bâti groupé bien préservé, fermes remarquables dans les bourgs ou plus rarement majestueusement isolées, églises perchées, châteaux et parcs de fond de vallée, riche patrimoine lié à l'eau (moulins, lavoirs, abreuvoirs ponts) , paysages apaisants des vallées.

Créée en 2003, la Communauté de Communes a d'abord regroupé 12 villes (environ 9 000 habitants). En 2013 la Commune de FROUVILLE y sera rattachée.

La réforme territoriale engagée en 2015 (Loi NOTRe) a conduit, au 1er janvier 2016 le rattachement de 3 nouvelles villes issues de l'éclatement de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Impressionnistes (CCVOI). La ville de BERVILLE choisira d'adhérer à la Communauté Vexin-Centre.

À ce jour la Communauté regroupe 15 villes pour 19 672 habitants :

- ARRONVILLE
- AUVERS-SUR-OISE
- BUTRY-SUR-OISE
- ENNERY
- ÉPIAIS-RHUS
- FROUVILLE
- GÉNICOURT
- HÉDOUVILLE
- HÉROUVILLE-EN-VEXIN
- LABBEVILLE
- LIVILLIERS
- MENOUVILLE
- NESLES-LA-VALLÉE
- VALMONDOIS
- VALLANGOUJARD





QU'EST-CE QU'UNE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Une Communauté de Communes est un regroupement de plusieurs communes qui doivent être « d'un seul tenant et sans enclave ».

Elle a pour objet d'associer des communes au sein d'un espace de solidarité, en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace.

Une Communauté de Communes est pilotée par un Conseil Communautaire composé de représentants des différentes communes.

Parmi eux, sont désignés : un Président et des Vice-présidents.

Le nombre de Conseillers Communautaires par commune dépend du nombre de ses habitants.

Chaque commune est représentée au Conseil Communautaire et aucune ne peut disposer seule d'une majorité.

Contexte et enjeux :

- Les collectivités territoriales sont des personnes morales de droit public distinctes de l'État qui bénéficient à ce titre d'une autonomie juridique et patrimoniale. Il y a trois niveaux de collectivités : les communes, les départements et les régions.
- Les collectivités territoriales s'administrent librement dans les conditions prévues par la loi. Elles possèdent des compétences administratives, ce qui leur interdit de disposer de compétences relevant du niveau étatique (édicter des lois et règlements, exercer des attributions juridictionnelles, compétences propres dans la conduite des relations internationales).

Les compétences des collectivités sont régies par plusieurs principes :

- Une collectivité ne peut pas exercer une tutelle sur une autre.
- Les compétences des collectivités sont définies par le législateur et non par les collectivités elles-mêmes.
- Conformément au principe de subsidiarité, « les collectivités territoriales ont vocation à prendre les décisions pour l'ensemble des compétences qui peuvent au mieux être mises en œuvre à leur échelon ».
- Les communes bénéficient de la clause de compétence générale : elles disposent ainsi d'une capacité d'intervention générale, sans qu'il soit nécessaire que la loi procède à une énumération de ses attributions.
- Les Régions et les Départements exercent, quant à eux, des compétences spécialisées organisées en blocs de compétences spécifiques.
- Le principe de compétences partagées est maintenu dans certains domaines. Dans ce cas, la possibilité est donnée à une collectivité d'exercer le rôle de chef-de-file en coordonnant l'action publique sur le territoire concerné.
- Les collectivités peuvent déroger à titre expérimental, et pour un objet et une durée limités, aux dispositions législatives ou réglementaires qui régissent l'exercice de leurs compétences.

Les compétences entre les niveaux de collectivités sont réparties comme suit :

- Les communes bénéficient de la clause de compétence générale leur permettant de régler par délibération toutes les affaires relevant de leur niveau. Les principales compétences exercées relèvent des domaines suivants : urbanisme, logement, environnement, gestion des écoles préélémentaires et élémentaires.
- La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a renforcé les compétences optionnelles et obligatoires transférées de la commune à la Communauté de Communes.
- Les Départements exercent principalement leurs compétences en actions sociales (enfance, personnes handicapées, personnes âgées, revenu de solidarité active), infrastructures (sports, aérodromes, routes départementales), gestion des collèges, aides aux communes.
- Les Régions exercent principalement leurs compétences en développement économique, aménagement du territoire, transports non urbains, gestion des lycées, formation professionnelle.
- Les trois niveaux de collectivités se partagent les compétences dans les domaines suivants : sport, tourisme, culture, promotion des langues régionales, éducation populaire.

Les intercommunalités disposent de 4 types de ressources :

- Des recettes fiscales provenant des entreprises.
- Des recettes fiscales provenant des ménages.
- Dotation globale de fonctionnement de l'État.
- Des subventions et des emprunts.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil Communautaire est composé de 31 élus : la Présidente, 5 Vice-présidents et 25 Conseillers.

LE BUREAU



ISABELLE MÉZIÈRES
Maire d'Auvers-sur-Oise
Présidente de la Communauté de Communes Sausseron-Impressionnistes
La Présidente prépare et exécute les décisions des instances délibérantes (Bureau et Conseil Communautaire)



CHRISTOPHE BUATOIS
Maire de Nesles-la-Vallée
1er Vice-président délégué au développement économique



STEPHAN LAZAROFF
Maire de Frouville
3ème Vice-président délégué à l'enfance



ALAIN DEVILLEBICHOT
Maire de Labbeville
5ème Vice-président délégué à l'environnement et cadre de vie



ÉRIC COUPPÉ
Maire d'Hédouville
2ème Vice-président délégué à la voirie et mobilités



CLAUDE NOËL
Maire de Butry-sur-Oise
4ème Vice-président délégué à la culture, sports et loisirs

LES CONSEILLERS



ARRONVILLE
NADINE LECLERCQ
Maire



AUVERS-SUR-OISE
MARC LE BOURGEOIS



AUVERS-SUR-OISE
SABINA COLIN



AUVERS-SUR-OISE
JEAN-PIERRE OBERTI



AUVERS-SUR-OISE
MARTINE ROVIRA



AUVERS-SUR-OISE
MICHEL RAYROLE



AUVERS-SUR-OISE
CÉCILE
HEBERT-JACQUET



AUVERS-SUR-OISE
CHRISTOPHE MÉZIÈRES



AUVERS-SUR-OISE
DOROTHÉA OBERTI



AUVERS-SUR-OISE
ÉRIC COLIN



AUVERS-SUR-OISE
ALAIN ZIMMERMANN



BUTRY-SUR-OISE
GÉRALDINE DUVAL



BUTRY-SUR-OISE
CATHERINE AZE



ENNERY
GÉRARD LEROUX
Maire



ENNERY
MARIE-AGNÈS PITOIS



ENNERY
MATTHIEU LAURENT



LIVILLIERS
MARION WALTER
Maire



GÉNICOURT
OLIVIER DESLANDES
Maire



HÉROUVILLE EN VEXIN
ÉRIC BAERT
Maire



EPIAIS-RHUS
BRAHIM MOHA
Maire



MÉNOUVILLE
HENRI JALLET
Maire



NESLES- LA -VALLÉE
CHANTAL DESHONS



NESLES-LA-VALLÉE
JÉRÔME LEPLAT



VALMONDOIS
ANNE SAGLIER



VALLANGOUGARD
ALAIN VAILLANT

LES COMMISSIONS

Les élus qui siègent dans les commissions étudient les questions relatives à leurs compétences. Celles-ci seront ensuite soumises et débattues au bureau, en conférence des Maires puis au Conseil Communautaire.

Elles formulent uniquement des avis. Les commissions ne peuvent en aucun cas empiéter sur le droit d'administration de la Communauté de Communes, ni sur le droit de délibération qui appartient au Conseil Communautaire.



COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (Présidente Isabelle Mézières)

ARRONVILLE Leclercq Nadine	GÉNICOURT Deslandes Olivier	MÉNOUVILLE Jallet Henri
BUTRY-SUR-OISE Noël Claude	HÉDOUVILLE Couppé Eric	NESLES-LA-VALLÉE Buatois Christophe
ENNERY Laurent Matthieu	HÉROUVILLE-EN-VEXIN Baert Eric	VALLANGOUJARD Vaillant Alain
ÉPIAIS-RHUS Moha Brahim	LABBEVILLE Devillebichot Alain	VALMONDOIS Huisman Bruno
FROUVILLE Lazaroff Stephan	LIVILLIERS Walter Marion	

FINANCES ET DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (Présidente Isabelle Mézières)

AUVERS-SUR-OISE titulaire : Oberti Dorothea suppléant : Le bourgeois Marc	LABBEVILLE titulaire : Devillebichot Alain	VALLANGOUJARD suppléant : Vaillant Alain
ENNERY titulaire : Laurent Matthieu suppléant : Leroux Gérard	NESLES-LA -ALLÉE titulaire : Leplat Jérôme	VALMONDOIS suppléante : Saglier Anne
HÉDOUVILLE titulaire : Couppé Eric	GÉNICOURT suppléant : Deslandes Olivier	

APPEL D'OFFRES (Présidente Isabelle Mézières)

AUVERS-SUR-OISE titulaire : Oberti Dorothea Suppléante : Hébert-Jacquet Cécile	LABBEVILLE titulaire : Devillebichot Alain	HÉDOUVILLE suppléant : Couppé Eric
ENNERY titulaire : Laurent Matthieu suppléant : Leroux Gérard	NESLES-LA-VALLÉE titulaire : Leplat Jérôme	HÉROUVILLE-EN-VEXIN suppléant : Baert Eric
	VALLANGOUJARD titulaire : Vaillant Alain	MÉNOUVILLE suppléant : Pion Christian

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (Président Christophe Buatois)

ENNERY
Leroux Gérard
Demailly Benjamin

HEROUVILLE-EN-VEXIN
Baert Éric

LABEVILLE
Devillebichot Alain
Richard Michel

GÉNICOURT
Deslandes Olivier

AUVERS-SUR-OISE
Mézières Christophe

VOIRIE ET MOBILITÉS (Président Eric Couppé)

ARRONVILLE
titulaire : Brigant Jean-Michel
suppléant : Marques De Angrade José

FROUVILLE
titulaire : Michel Marc
suppléant : Lemos Antonio

LIVILLIERS
titulaire : Morin Franck
suppléant : Danconnier François

AUVERS-SUR-OISE
titulaire : Mézières Christophe
suppléante : Dumeige Juliette

GENICOURT
titulaire : Lavoye Vincent
suppléant : Deslandes Olivier

MÉNOUVILLE
titulaire : Pion Christian
suppléant : Reol Philippe

BUTRY-SUR-OISE
titulaire : Dumont Benoit
suppléant : Prioux Philippe

HÉDOUVILLE
titulaire : Couppé Éric
suppléant : Abot Michel

VALLANGOUJARD
titulaire : Vaillant Alain
suppléant : Barreaux Jean-Jacques

ENNERY
titulaire : Matthieu Laurent
suppléant : Ruffiandis Jean-Marie

HÉROUVILLE-EN-VEXIN
titulaire : Lecomte Patrick
suppléant : Lebecq Jacques

VALMONDOIS
titulaire : Soutif Michel
suppléant : De Gaulle Laurent

EPIAIS-RHUS
titulaire : Loizeau Dominique
suppléant : Sauve Eric

LABBEVILLE
titulaire : Richard Michel
suppléant : Laville Alain

AGRICOLE

Legrand Gilles
Coubriche Denis
Coubriche Nicolas
Pelle Philippe
Delamare Stéphane
Guet Jean-Christophe
Chevallier Romain

Chantepie Sandrine
Richard Michel
Morin Franck
Leplat Jérôme
Chevallier Eric
Vaillant Alain
Gay Frédéric
Guasquet Pascal

DÉNEIGEMENT

Demailly Julien
Gay Frédéric
Vaillant Alain
Morin Franck
Legrand Gilles
Chevallier Eric
Richard Michel
Legrand Gilles (salage)

ENFANCE (Président Stephan Lazaroff)

ARRONVILLE
Faugeras Jessica

GÉNICOURT
Guerin-Archambeaud Didier

MÉNOUVILLE
Pion Christian

AUVERS-SUR-OISE
Colin Sabina

HÉDOUVILLE
Marié Renée

NESLES-LA-VALLÉE
Deshons Chantal

BUTRY-SUR-OISE
Duval Géraldine

HÉROUVILLE-EN-VEXIN
Collas Martine

VALLANGOUJARD
Dauvergne Michèle

ENNERY
Pitois Marie-Agnès

LABBEVILLE
Frechon Marisol

VALMONDOIS
Uguen Gwenaëlle

ÉPIAIS-RHUS
Cathelinaud Eric

LIVILLIERS
Morin Dominique

ENVIRONNEMENT - CADRE DE VIE (Président Alain Devillebichot)

AUVERS-SUR-OISE
Oberti Jean-Pierre
Rayrole Michel

GÉNICOURT
Metais Derry

LABBEVILLE
Richard Michel

MÉNOUVILLE
Pion Christian

HÉROUVILLE-EN-VEXIN
Lebecq Jacques

VALMONDOIS
Gasquet Pascal

NESLES-LA-VALLÉE
Leplat Jérôme

HÉDOUVILLE
Jobard Guy

MENOUVILLE
Reol Philippe

VALLANGOUJARD
Vaillant Alain

EPIAIS-RHUS
Moha Brahim

ENNERY
Pitois Marie-Agnès

CULTURE, SPORTS ET LOISIRS (Président Claude Noël)

AUVERS-SUR-OISE
Mézières Christophe
Rovira Martine
Zimmermann Alain

BUTRY-SUR-OISE
Bourgoin William
Kletzlen-Bodes Denis

MÉNOUVILLE
Sébastien Anclin

ENNERY
Pitois Marie-Agnès

NESLES-LA-VALLÉE
Bergeron Corinne

SOLIDARITÉ (Présidente Cécile Hébert-Jacquet)

AUVERS-SUR-OISE
Aïssaoui Samuel
Legrand Axelle

BUTRY-SUR-OISE
Duval Géraldine
Noël Claude
Aze Catherine

ENNERY
Dillenserger Serge
Kirchhoffer Dominique

NESLES-LA -VALLÉE
Buatois Christophe

VALMONDOIS
Saglier Anne

MÉNOUVILLE
Valérie Crochot

LES COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

La stratégie de développement économique territorial de la CCSI, décline ses actions selon plusieurs axes :

- La création et la gestion de zones d'activité industrielle, commerciale et artisanale
- L'accompagnement et le développement des services aux entreprises
- Le tourisme

PARC D'ACTIVITÉS « LES PORTES DU VEXIN »

Située dans le Parc Naturel du Vexin Français, en bordure de Cergy-Pontoise, la commune d'Ennery bénéficie du dynamisme, de l'attractivité et des services de l'agglomération de Cergy-Pontoise. Desservie par des axes de circulation importants, elle attire des PME-PMI qui contribuent à renforcer la densité et la cohésion du tissu d'acteurs de ce territoire.

Dès l'origine du projet, il y a maintenant une quinzaine d'années, la Communauté de Communes s'est engagée dans un processus de développement du tissu économique.

Une démarche de développement durable a été instaurée dans une charte architecturale, environnementale et paysagère qui s'impose à tous les intervenants (aménageurs, constructeurs, utilisateurs).

Le nouveau parc d'activités des Portes du Vexin qui couvre 23 hectares, vient en extension du lotissement artisanal existant. Les 40 lots de la 1ère tranche ont été vendus, plus de 60 entreprises sont déjà installées. L'aménagement de la deuxième tranche a été engagée courant 2019 et les premières constructions vont se développer à partir de 2021.

La variété des superficies des terrains, allant de 1 500 m² à 15 000 m² environ, permet d'accueillir un panel d'entreprises diversifiées. Des programmes d'ateliers artisanaux à la vente et en location viennent compléter l'offre et permettent à des TPE de s'installer sur ce territoire.

La qualité environnementale du site, la qualité architecturale des bâtiments et la qualité des espaces publics contribuent à la réussite commerciale de ce parc d'activités ainsi qu'à la stabilité des entreprises.

Le développement de la zone d'activités est confié depuis 2005 à la SEMAVO (Société d'Economie Mixte pour l'Aménagement du Val d'Oise) dont 70% du capital est détenu par le Département du Val d'Oise. La SEMAVO développe aujourd'hui, comme la plupart des aménageurs publics, des opérations de promotion immobilière (logements et activités PME).





TOURISME

L'office de tourisme se trouve au cœur du Parc Van Gogh à Auvers-sur-Oise. Dans le cadre de la loi NOTRe, la compétence tourisme a été obligatoirement transférée à la communauté le 1er janvier 2017.

La principale mission de l'Office de Tourisme Intercommunal est de promouvoir le territoire en France comme à l'étranger et grâce à ses différentes actions menées : expositions, séances de dedicaces et les visites guidées sur le territoire.

Une équipe d'agents et de guides accueillent chaque année :

- 28 000 personnes individuelles françaises et étrangères.
- 12 000 personnes en groupes scolaires et adultes françaises et étrangères.
- 35 000 nuitées touristiques sont enregistrées sur le territoire de la Communauté de Communes Sausseron-Impressionnistes.

L'office de tourisme dispose :

- Une salle permettant d'accueillir un maximum d'expositions en variant les thématiques abordées (sculpture, peinture, photo...).
- Un espace boutique présentant, entre autres, des produits locaux que l'on peut se procurer directement chez les producteurs de notre territoire.

MISE EN PLACE D'UNE STRATÉGIE

Un Conseil d'exploitation (élus et professionnels du tourisme) a été mis en place : sa mission est d'élaborer une stratégie de développement, de promotion et d'animation du tourisme.

Un plan d'actions est élaboré sur 4 axes :

- Mieux incarner et valoriser le positionnement et la destination.
- Inciter le séjour clients et apporter de la valeur à l'expérience clients.
- Qualifier et /ou requalifier des aménagements et des équipements touristiques.
- Développer la culture de l'accueil touristique chez les acteurs et les habitants.

LES DIFFÉRENTES ACTIONS :

Communication :

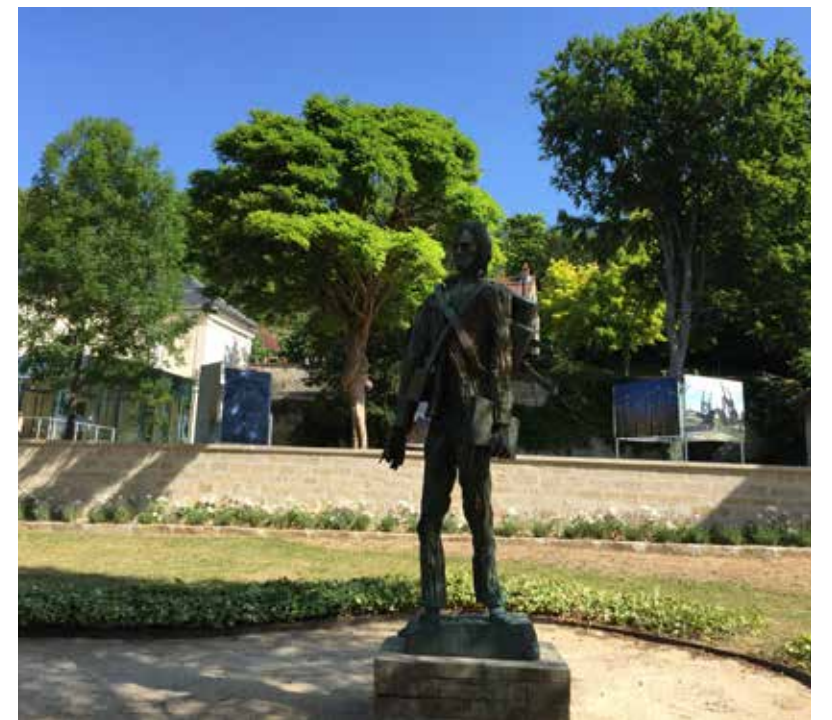
- Développement du site internet www.tourisme-auverssuroise.fr.
- Réalisation d'un programme « à la découverte du territoire ».
- Création d'un plan touristique, détaillé, distribué gratuitement aux visiteurs.
- Développement des outils numériques : réseaux sociaux, Apidae (base de données), newsletters.
- Installation d'une borne interactive en extérieur.

Promotions :

- Participation au salon international du patrimoine du Carrousel du Louvres et au Forum des Impressionnistes au Havre.
- Interviews réguliers sur France Bleu, BFM Paris IDF.
- Articles de presse : Le Parisien, L'Écho, La Gazette.
- Partenariat renforcé avec la SNCF : train direct Paris Nord - Auvers « le train des impressionnistes » annoncé gare du Nord.
- Partenariat avec le département du Val d'Oise (Quiz My balade).
- Eductours (accueil agences de voyages et Tour-Opérateurs étrangers).
- Participation aux bourses d'échanges, lien entre professionnels du tourisme.

LES PARTENARIATS

- Les Offices du Tourisme de la Vallée de l'Oise
- L'Atelier des Lumières (Paris)
- Le Moulin de la Naze (Valmondois)
- Le Comité Régional du Tourisme
- Paris Ile-de-France
- Val d'Oise tourisme
- Le Parc Naturel Régional du Vexin Français
- Le festival d'Auvers-sur-Oise





GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS

Un « **contrat de bassin du Sausseron** » est signé entre la Région, le Département et l'Agence de l'Eau, les objectifs sont :

- La préservation de la qualité de la ressource en eau
- La maîtrise du ruissellement et la gestion des inondations
- La connaissance, la protection, l'aménagement et l'entretien des rivières et des zones humides
- La production d'eau potable
- Le traitement des eaux usées

De façon coordonnée avec ce programme, la Communauté de Communes avec l'aide du PNR a réalisé une étude des espaces humides du fond de la Vallée du Sausseron dans le but de proposer des modes de préservation de la biodiversité de nos marais, étangs et autres espaces humides qui constituent une incontestable richesse patrimoniale.

Le transfert des compétences « eau » et « assainissement » de notre Communauté de Communes est reporté au 1er janvier 2026.

Notre Communauté a déjà délégué la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques-Prévention des Inondations, Maîtrise des eaux de ruissellement) à différents syndicats.

EAU POTABLE (compétence gérée par différents syndicats et communes)

SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable), de l'Epine du Buc : Frouville, Hédouville, Labbeville, Vallangouard, Ménouville

SIAEP, ELH : Ennery, Livilliers, Hérouville-en-Vexin

SIAEP : Arronville

SIAEP, Source de Berval : Epiais-Rhus

SEDIF (Syndicat des Eaux d'Île de France) : Auvers-sur-Oise, Butry-sur-Oise, Valmondois

Compétence Communale : Nesles-la-Vallée, Génicourt



ASSAINISSEMENT COLLECTIF (compétence gérée par différents syndicats)

SIAVOS (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de l'Oise Sud), le syndicat gère la collecte, le transport, le traitement des eaux usées et des eaux pluviales sur le territoire de cinq communes :

Auvers-sur-Oise, Frépillon, Mériel, Méry-sur-Oise et Villiers-Adam. Le Syndicat gère plus de 100 km de réseaux d'eaux usées et 70 km de réseaux d'eaux pluviales ainsi que la station d'épuration d'Auvers-sur-Oise.

SIARP (Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Région Cergy-Pontoise et du Vexin), le syndicat réalise l'ensemble des schémas directeurs d'assainissement de 24 communes membres :

- 12 membres de la CACP
- 5 membres de la Communauté de Communes Sausseron-Impressionnistes (Epiais-Rhus, Génicourt, Livilliers, Ennery, Hérouville-en-Vexin)
- 7 membres de la Communauté de Communes Vexin Centre, soit une population de **210 000 habitants**

SICTEU (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Eaux Usées), le syndicat gère la construction, l'installation et l'entretien du réseau communautaire de traitement des eaux usées ainsi que la station d'épuration de Butry-sur Oise pour les cinq communes membres.

- Les 5 communes membres sont : Butry-sur-Oise, Vallangouard, Nesles-la-Vallée, Labbeville et Valmondois

SIAAVS (Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et l'Assainissement de la Vallée du Sausseron).

TRAITEMENT ET COLLECTE DES EAUX USÉES

3 stations à boues activées sur le territoire, 874 km de réseaux sont gérés par les différents syndicats et communes.

- Auvers-sur-Oise (SIAVOS)
- Butry-sur-Oise (SICTEU)
- Arronville (STEP)



MAÎTRISE DES RUISSELEMENTS

La maîtrise des ruissellements est confiée aux syndicats qui interviennent sur l'assainissement collectif.

Depuis 2017, la problématique inondation, ruissellement et coulées de boue est également gérée par le Syndicat mixte, ENTENTE OISE-AISNE, ouvert par arrêté inter préfectoral le 8 août 2017, pour les Départements de l'Aisne, des Ardennes, de la Marne, de la Meuse, de l'Oise et du Val-d'Oise.

Le syndicat exerce des compétences à la carte sur les problématiques de risques naturels (inondation par débordement de cours d'eau, ruissellement et coulées de boue) et de qualité des milieux aquatiques.

Enfin, il assure une coordination de l'ensemble des acteurs agissant sur le grand cycle de l'eau et rend des avis sur leurs projets.

Ces différentes adhésions se complètent, sans superposition, pour permettre à la Communauté d'assurer efficacement les différentes composantes de sa compétence GEMAPI.

Le Sausseron traverse ou borde, dans deux départements, onze communes d'amont en aval :

- Oise, Neuville-Bosc (source).
- Val-d'Oise, Haravilliers, Berville (Amblainville dans l'Oise est bordée en rive gauche sur une courte distance), Arronville, Ménouville, Vallangoujard, Labbeville, Nesles-la-Vallée, Valmondois, Parmain (rive gauche).

Les quatre intercommunalités concernées sont les Communauté de Communes des Sablons, Communauté de Communes Vexin Centre, Communauté de Communes Sausseron-Impressionnistes, et Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts.

Le Sausseron est jalonné de vingt-et-un moulins au XIIIe siècle, dont 7 à Valmondois. Le plus ancien tourne depuis 1164. En 1899, six moulins à eau sont encore en activité sur le cours de la rivière à Valmondois.

• **Le Moulin de Labbeville** date du XVIIIe siècle, il était le moulin à eau le plus performant de la vallée du Sausseron grâce à une roue à aubes de grand diamètre et une hauteur de chute d'eau de 3 mètres, obtenue par une déviation du Sausseron par le parc du château, à l'ouest du village. Le moulin a été transformé en usine métallurgique en 1906, puis converti en habitation.

• **Le Moulin de la Naze à Valmondois**, (inscrit monument historique) : Ce moulin à eau établi sur le Sausseron est attesté depuis 1403. C'est ce moulin qui aurait fourni l'inspiration à Jean de La Fontaine, alors hôte du prince de Conti, pour sa fable « Le Meunier, son fils et l'âne ». Le moulin est aujourd'hui partagé entre une habitation et la maison de la Meunerie, l'un des musées et maisons à thème du Parc Naturel Régional du Vexin Français. Il présente toujours une roue dite Poncelet, qui tourne de nouveau, et son mécanisme ancien, qui n'a toutefois pas été remis en état de fonctionnement.

Le Sausseron est entretenu en partie par l'association de pêche « La Truite du Sausseron ».

(Le site : <http://la-truite-du-sausseron.eklablog.com>)

Le parcours traverse sur plusieurs communes de Labbeville jusqu'à Valmondois. Ce qui fait environ 10 Km.

L'association SAUVEGARDE-VEXIN-SAUSSERON se charge de :

- Préserver le patrimoine natuel et sa biodiversité : faune, flore, **eau, rivières et zones humides**, espaces boisés et forêts, lutte contre les pollutions.
- Sauvegarder le patrimoine matériel et immatériel de la Vallée du Sausseron.
- Préserver et réhabiliter le patrimoine architectural, particulièrement le bâti rural ancien et les matériaux traditionnels.

(Le site : <https://www.sauvegardevexinsausseron.fr>)



AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

L'intercommunalité intervient dans plusieurs domaines, soit en maîtrise d'ouvrage directe, soit en accompagnant les communes dans leurs projets : Étude, création et aménagement de toute nouvelle zone en lien avec les compétences de la Communauté (zone d'activités, crèche, halte-garderie, centre de loisirs, RAM, LAEP...).

La Communauté ne désire pas établir un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

Un règlement local de publicité intercommunal devra être mis à l'étude.
Cette démarche vise à concilier deux grands principes :

- La protection du cadre de vie, la prévention des nuisances lumineuses et la réduction des consommations énergétiques.
- Le respect des libertés fondamentales que sont la liberté d'expression et la liberté du commerce et de l'industrie.

PROJETS EN COURS FINANCÉS PAR LA CCSI Zone d'activités des Portes du Vexin à Ennery :

- Construction d'une quinzaine d'ateliers locatifs pour de très petites entreprises
- Espaces de travail collaboratif et d'E-administration



COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

La Communauté délègue à trois syndicats intercommunaux la gestion des déchets ménagers.

- **Le syndicat TRI-ACTION**

gère la collecte et le traitement des déchets de la ville d'Auvers-sur-Oise.

- **Le syndicat TRI-Or**

gère la collecte et le traitement des déchets pour les villes d'Hédouville et Frouville.

- **Le syndicat SMIRTOM**

(Syndicat Mixte de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères) gère les déchets des villes : Arronville, Butry-sur-Oise, Ennery, Epiais-Rhus, Génicourt, Hérouville-en-Vexin, Labbeville, Livilliers, Ménouville, Nesles-la-Vallée.

GESTION DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

La compétence a été transférée à la CCSI en janvier 2017. Le Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage (SDAHGV) de 2020 inscrit au moins une aire d'accueil par Communauté de Communes.

Les besoins identifiés par l'État sont :

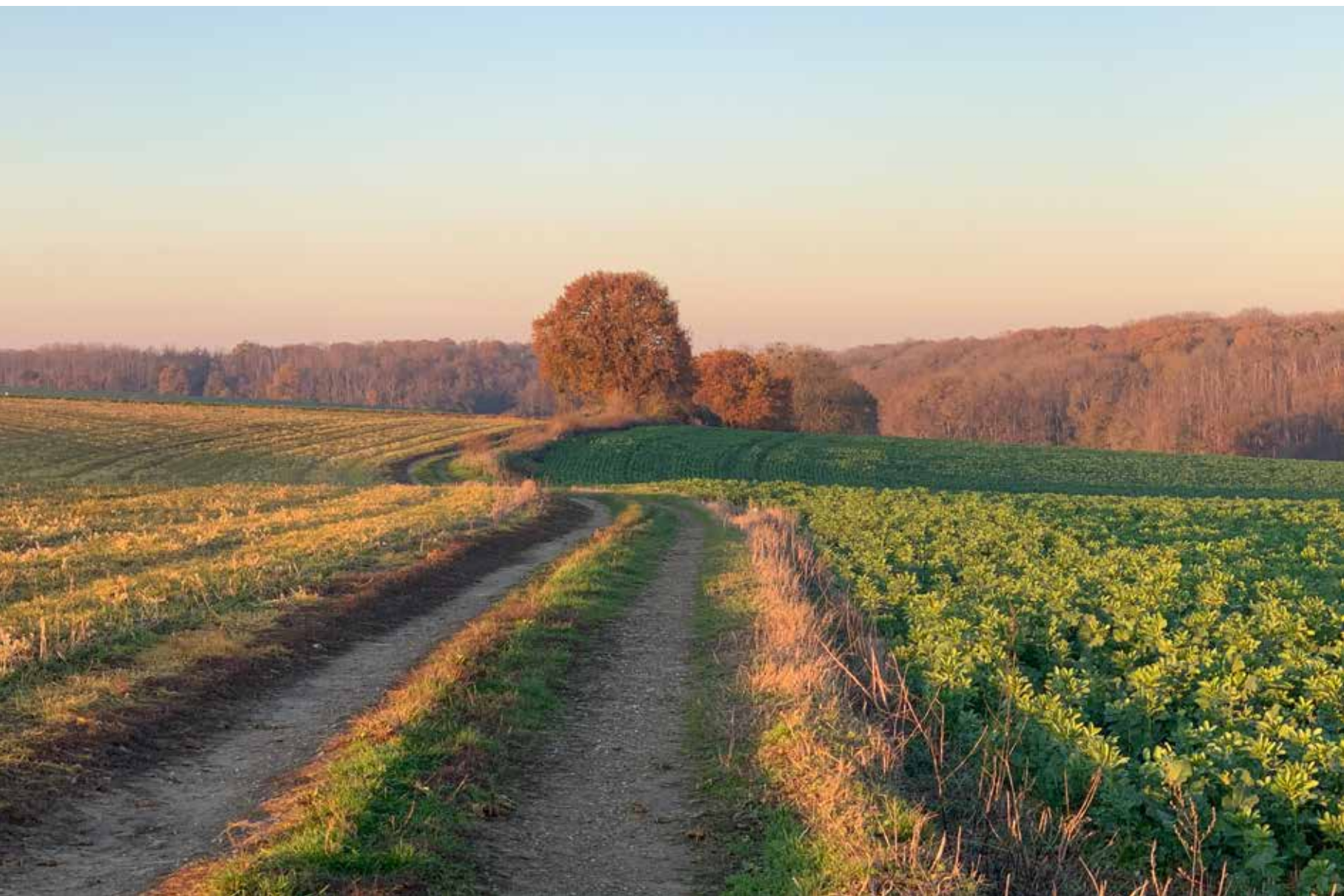
Des petits passages relevés sur deux communes, notamment à Ennery et à Nesles-la-Vallée. Des ménages sont installés à Livilliers.

La prescriptions du schéma révisé est de :

- 10 places de terrains familiaux locatifs
- Une aire permanente d'accueil de 16 places

La Communauté sera chargée de mettre en œuvre les dispositions du Schéma Départemental et contribuer financièrement à l'aménagement et à l'entretien de l'aire d'accueil.

LES COMPÉTENCES OPTIONNELLES



PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT

De nombreuses actions sont menées en partenariat avec le Parc Naturel Régional du Vexin Français:

Le Plan Climat Energie territorial

Il s'agit d'un ensemble de mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, participant ainsi à l'effort collectif de lutte contre le changement climatique.

L'amélioration de l'efficacité énergétique du bâti a été identifiée, comme étant la première source possible d'économies d'énergies et de réduction des consommations. Cela passe par un effort important en isolation des habitations existantes qui sont les plus énergivores.

La Communauté en partenariat avec le Parc propose aux particuliers des aides au diagnostic et à l'amélioration énergétique.

Le Bilan Carbone du Vexin Français

Le Parc réalise son bilan carbone, selon la méthodologie développée par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie).

Ce diagnostic territorial permet d'évaluer toutes les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) émises sur le territoire du Parc par les différentes activités qu'il héberge.

L'objectif de cette étude est double :

- Mettre en évidence les activités émettrices de GES et la dépendance du Vexin Français aux énergies fossiles (gaz et pétrole).
- Dégager les actions envisageables pour réduire l'empreinte carbone du territoire.

L'Agriculture

Le Parc accompagne les exploitants agricoles de son territoire dans des pratiques respectueuses de l'environnement, notamment grâce à la mise en place de programmes de Mesures Agro-Environnementales (MAE) qui a pour objectifs :

- La préservation de la biodiversité, tant pour son intérêt écologique qu'agronomique.
- Le maintien des milieux ouverts et la consolidation des trames éco-paysagères.
- La protection de la qualité de la ressource en eau et des sols.



LA BIODIVERSITÉ

La Communauté de Communes réalise une gestion différenciée des talus le long des routes. Il s’agit là d’une véritable révolution destinée à faire revivre une biodiversité jusque-là régulièrement broyée par des fauches beaucoup trop agressives. La biodiversité se décline aussi au quotidien dans vos jardins.

Des fleurs pour nos abeilles...

Les abeilles domestiques et sauvages sont particulièrement utiles. Avec les bourdons, les papillons, les coccinelles, elles pollinisent la plupart des espèces végétales, notamment nos plantes à fleurs et nos fruitiers. Il nous faut donc penser à les préserver.

Attention les frelons asiatiques sont présents sur la CCSI depuis l’été 2015. La Communauté de Communes prend à sa charge la destruction des nids.

Espèces emblématiques

Certaines espèces de faune sont emblématiques et bénéficient de programmes d’actions particuliers du PNR comme la Chouette chevêche et l’œdicnème criard pour les oiseaux, les chauves-souris pour les mammifères.

INITIATIVES CITOYENNES

Depuis quelques années les initiatives citoyennes pour la mise en place de petits espaces de potagers se multiplient sur le territoire.

Ces projets, portés par des communes, des personnes privées, ou les deux à la fois, se déclinent sous différentes formes, émanant majoritairement de groupes de jardiniers amateurs mais impliquant aussi parfois des maraîchers professionnels.

- **jardin communautaire (Valmondois)**
- **jardin potager et « je jardine ma ville » (Auvers-sur-oise)**



LES ESPACES NATURELS SENSIBLES

Créés par les Départements, les Espaces Naturels Sensibles (ENS) visent à préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux et habitat naturels et les champs naturels d’expansion des crues.

Marais du Rabuais

Le marais est situé sur les communes d’Arronville, Berville (Val d’Oise) et Amblainville (Oise) en amont de la vallée du Sausseron, il est alimenté par des résurgences et des écoulements qui ont favorisé le développement d’une tourbière. Cette zone humide concentre plus de 200 espèces végétales et abrite également des libellules (Cordulégastre annelé, Orthetrum brun), des oiseaux rares comme la Rousserolle verderolle et de nombreux batraciens. Elle était d’ailleurs autrefois connue pour ses bassins d’élevage de sangsues médicinales.

La carrière aux coquillages - Site géologique de l’Auversien

Située dans une ravine boisée sur la commune d’Auvers-sur-Oise, cette ancienne carrière de sable dite «carrière aux coquillages» témoigne de la richesse géologique du Vexin. L’Auversien est en effet le nom d’un étage géologique reconnu et daté de – 40 millions d’années lorsque le Vexin était recouvert par la mer. La carrière abrite une grande richesse fossilifère très convoitée et présente un stratotype d’intérêt national (la strate géologique de l’Auversien du bassin de Paris ou sables d’Auvers). Le site d’Auvers-sur-Oise présente un ensemble de roches de milieu marin peu profond et de bord de mer qui montrent le retour de la mer postérieurement à l’émersion du Bassin de Paris à la fin du Lutétien.

La Tour du Lay

Cette forêt Départementale s’étend sur 135 hectares sur les communes de Parmain, Champagne-sur-Oise, Ronquerolles, Hédouville et Nesles-la-Vallée. Châtaigniers, charmes et chênes sont les essences principales rencontrées. Le site présente une richesse floristique importante avec plus de 160 espèces végétales recensées dont 18 espèces d’orchidées, notamment sur les pelouses calcicoles. Au coeur de cette forêt autrefois domaine de chasse aux chevreuils et aux sangliers, un polissoir datant du Néolithique final est classé Monument Historique depuis 1976. Il servait autrefois à l’affutage des outils. Parmi les oiseaux forestiers, on peut y croiser le Pic Mar et le Lorient d’Europe.



VOIRIE ET MOBILITÉS

La Communauté est en charge de l'entretien des 58 km de voirie communautaire et de l'ensemble des talus. Les modes de fauchage ont été prescrits selon leurs intérêts floristiques et faunistiques.

La sécurité des voies reste du ressort des communes (pouvoir de police des Maires). Les voies de la Zone d'Activité d'Ennery sont également gérées par la Communauté.

Liste des 35 voiries Communautaires:

1	Berville-Hénonville	20	Epiais Rhus-Livilliers
2	Berville-RD22	21	Ennery-Livilliers
3	Berville-rue de la Garenne	22	Ennery-Génicourt
4	Arronville-Berville	23	Génicourt-Gérocourt
5	Arronville-Amblainville	24	Génicourt
6	Arronville-RD188-RD92-Amblainville	25	Ennery- route d'Osny
7	Arronville-RD927-Pontoise-Hereville	26	Ennery- route d'Auvers sur Oise
8	Arronville-Theuville	27	Ennery-ZA St Antoine
9	Ménouville-Theuville	28	Menouville-RD927
10	Ménouville-Vallangoujard	29	Frouville-route de Bornel
11	Hédouville-Ronquerolles	30	Auvers sur Oise
12	Hédouville-Frouville	31	Valmondois-D928
13	Hédouville-Nesles la Vallée-RD151	32	Valmondois-R32
14	Frouville-Labbeville	33	Valmondois-rue Geoffroy Decheaume
15	Hérouville-Labbeville	34	Auvers sur Oise
16	Hérouville-ZA	35	Auvers sur oise-Butry-sur-Oise
17	Livilliers-Vallangoujard		
18	Epiais Rhus-Vallangoujard		
19	Vallangoujard-RD927-Hameau de Mézières		

Le salage et le déneigement sur les voiries communautaires sont assurés par des agriculteurs mandatés, équipés et rémunérés par la Communauté.

LES SENTIERS DE RANDONNÉES

Itinéraires cyclables

Boucle du Vexin - Autour d'Auvers-sur-Oise

Cette boucle parcourt sur 33 km et se confond avec l'avenue verte Paris-Londres de Pontoise à Valmondois en passant par Auvers-sur-Oise. Cet itinéraire remonte vers Nesles-la-Vallée et Vallangoujard avant de replonger vers le sud en direction de Livilliers puis Ennery et regagne Pontoise par le fond Saint-Antoine.

Avenue verte London < > Paris

L'avenue verte London-Paris est un itinéraire cyclable reliant les deux capitales européennes en empruntant des voies dédiées aux circulations douces et des voies partagées. Long de 406 km, dont 246 km entre Dieppe et Paris, cet itinéraire traverse le Parc Naturel Régional du Vexin Français sur une soixantaine de kilomètres.

Itinéraires pédestres

En partenariat avec le **COMité DEpartemental de la RANDOnnée pédestre (CODERANDO)**, la CCSI a réalisé un important travail pour répertorier et réhabiliter, plusieurs chemins de randonnée.

Une très belle plaquette est éditée par le PNR : 8 itinéraires vous sont proposés, avec, pour chacun, des informations pratiques (longueur, durée, balisage...).

LUTTE CONTRE LES DÉPÔTS SAUVAGES

La lutte contre les dépôts sauvages est l'une des mesures phares de notre communauté.

Ce fléau requiert beaucoup d'énergie de la part des collectivités.

Les élus communautaires, Maires, Députés, Sénateurs et Président du PNR cherchent des solutions politiques efficaces pour lutter contre ce fléau : moyens humains pour nettoyer, mobilisation de la population, signalement aux propriétaires, vidéoprotection et même applications sur mobile.



LES COMPÉTENCES FACULTATIVES



CONSERVATOIRE DE MUSIQUE

Un conservatoire de musique a été créé en septembre 2008, la CCSI en a repris la gestion en 2016.

Aujourd'hui 16 professeurs enseignent la pratique musicale et le chant à plus de 248 élèves, de tout âge.

Chacun peut y trouver l'instrument de ses vœux, chacun peut aussi y trouver un horaire qui lui conviendra. Chacun peut s'initier à la pratique d'un instrument individuel et progresser ensuite vers des pratiques d'excellence, mais on peut aussi se regrouper au sein de formations collectives sous la responsabilité d'un enseignant.

Ainsi, grâce à cette organisation, de nombreuses manifestations publiques mêlant petits et grands se déroulent tout au long de l'année, à travers concerts et auditions.

LES PRATIQUES COLLECTIVES :

- Ensemble Instrumental : Vendredi (20h30-21h30), **MÉRY-SUR-OISE**
- Ensemble de Musiques Actuelles Amplifiées : Samedi (13h00-14h00), **BUTRY-SUR-OISE**
- Cours d'improvisation : Mercredi (18h30-19h30), **AUVERS-SUR-OISE**
- Ensemble de Percussions du Monde (Djembe) : Vendredi (19h-20h), **MÉRY-SUR-OISE**
- Chorale enfants : Lundi (18h-19h), **AUVERS-SUR-OISE**
- Chorale Adultes : Lundi (19h-20h), **AUVERS-SUR-OISE**
- Ensemble chant Musiques Actuelles Amplifiées : Mardi (19h-20h), **VALMONDOIS**
- Batucada : Mercredi (17h-18h), **BUTRY-SUR-OISE**
- Ensemble de Jazz : Mercredi (20h20-21h30), **AUVERS-SUR-OISE**
- Ensemble de Cuivres : Samedi (15h-16h), **AUVERS-SUR-OISE**
- Chorale adultes et jeunes : lundi (19h-20h), salle 34, maison de l'île, **AUVERS-SUR-OISE**

Rendez-vous sur : <https://www.facebook.com/conservatoire.sausseron.impressionistes/>



LIEUX CULTURELS LES ENTRÉES LIBRES

LA MÉDIATHÈQUE

Parc Van Gogh
95430 Auvers-sur-Oise
09 72 50 73 70

Ouverte en avril 2019, la médiathèque est un lieu de vie pour toutes et tous.

14 000 références sont à disposition des usagers : livres, CD, DVD, magazines, jeux vidéo et de société).

La médiathèque est inscrite dans le réseau RéVOdoc (accès à plus de 2 millions de documents).

Expositions, concerts, salons (festival du polar ou de la BD...), cafés littéraires, formation numérique, et animations sont organisés toute l'année.

Ouvert mardi 10h-13h, mercredi 10h-13h et 14h-17h, jeudi 10h-13h et 14h-17h, vendredi 14h-20h, samedi 10h-13h et 14h-17h et dimanche 10h-13h Adhésion adulte extérieur 15€

NOUVEAU : Entrée gratuite pour les habitants de la CCSI

GALERIE MUNICIPALE D'ART CONTEMPORAIN

5 rue du Montcel
95 430 Auvers-sur-Oise
01 30 36 13 46

Le collectif d'artistes plasticiens GRAP's est en charge de la programmation des expositions, rencontres et conférences. Celles-ci sont organisées sur des thématiques très diversifiées.

Ouvert toute l'année du mardi au vendredi 14h-18h, week-ends et jours fériés 10h-18h

Entrée gratuite



LA VILLA DAUMIER

Chemin Bescherelle
95760 Valmondois
01 34 73 07 33

Centre d'exposition d'artistes contemporains, l'esprit créateur du célèbre caricaturiste Honoré Daumier se perpétue aujourd'hui à la Villa Daumier.

Ouvert toute l'année, les samedis et dimanches d'exposition de 15h-18h

Entrée gratuite



MUSÉE DAUBIGNY

(Appellation Musée de France)

Rue de la Sansonne

95430 Auvers-sur-Oise

01 30 36 80 20

www.museedaubigny.com

Le musée Daubigny est dédié au peintre

Charles-François Daubigny et aux impressionnistes.

Ouvert toute l'année du mardi au vendredi 14h-17h30

Week-ends et jours fériés 10h30-12h30 et 14h-17h30

5€/plein tarif et 2€/tarif réduit (Demandeurs d'emploi, étudiants)

NOUVEAU : Gratuit pour les habitants de la CCSI



MAISON-ATELIER ÉMILE BOGGIO

(Labellisée Maison des Illustres)

47 rue Émile Boggio

95 430 Auvers-sur-Oise

06 10 33 24 71

Émile Boggio est né à Caracas. Il obtient la médaille d'argent à l'Exposition Universelle de Paris en 1900.

Il s'installe à Auvers en 1910 où il peindra plus de 400 tableaux.

Son descendant, Xavier Boggio, lui-même peintre et sculpteur, vit et travaille dans ce lieu.

Ouvert de fin mars à fin octobre, les deux premiers week-ends de chaque mois

Entrée gratuite



MAISON DU DOCTEUR GACHET

(Labellisée Maison des Illustres)

78 rue du Docteur Gachet

95 430 Auvers-sur-Oise

01 30 36 81 27

Médecin, membre de sociétés savantes, peintre amateur et graveur, le docteur Gachet achète sa maison à Auvers-sur-Oise en 1872.

Il dessine et grave en compagnie de Cézanne et de Pissarro. En 1890, à la demande de Pissarro, il reçoit Vincent van Gogh à son arrivée à Auvers.

Ce lieu de mémoire accueille des expositions.

Ouverte du 28 mars au 1er novembre (10h30-18h30)

fermée les lundis et mardis

Entrée gratuite



AUTRES LIEUX CULTURELS



CHÂTEAU D'AUVERS-SUR-OISE

Rue de Léry
01 34 48 48 48

Le château d'Auvers-sur-Oise, propriété du Conseil départemental du Val d'Oise, mêle patrimoine du XVIIe siècle et expérience impressionniste avec son nouveau parcours immersif « Vision Impressionniste ».

Une trentaine d'œuvres de la collection départementale est exposée.

Parcours « Vision Impressionniste ».

Ouvert du mardi au dimanche 10h-17h

12€ - plein tarif, 7.5€ - tarif réduit

Gratuit pour les moins de 7 ans

AUBERGE RAVOUX / CHAMBRE DE VAN GOGH

(Classée Monument Historique)

Place de la Mairie

95430 Auvers-sur-Oise

01 30 36 60 60

L'âme du peintre vibre encore sous les combles de l'Auberge Ravoux où il vécut ses 70 derniers jours. Dans la chambre n°5 qu'il occupait, la gloire de Van Gogh cède le pas à une atmosphère d'intimité.

Chaque année, des visiteurs-pèlerins du monde entier viennent découvrir la chambre de Vincent van Gogh, enclave de silence où la frénésie se trouve suspendue.

Ouvert du 4 mars au 28 octobre, du mercredi au dimanche 10h-18h

6€ - plein tarif 4€ - tarif réduit

Gratuit pour les moins de 12 ans



MAISON-ATELIER

CHARLES FRANÇOIS DAUBIGNY

(Classée Monument Historique et labellisée Maison des Illustres)

61 rue Daubigny

95 430 Auvers-sur-Oise

01 34 48 03 03

Premier foyer artistique créé par Charles François Daubigny en 1861. Décoré sur environ 200m² de murs par lui-même, ses enfants et ses amis, dont Corot, Daumier, Oudinot et Geoffroy de Chaume.

Ouvert du 21 mars au 1er novembre, jeudi et vendredi (sauf octobre) 14h-18h30, week-ends 10h-12h et 14h-18h30

6€ - plein tarif 4€ - tarif réduit

Gratuit pour les moins de 12 ans



MUSÉE DE L'ABSINTHE

44 rue Callé

95 430 Auvers-sur-Oise

01 30 36 83 26

La visite du musée qui évoque ce qu'était la vie de café à l'époque des Impressionnistes est complétée par l'exposition de dessins de presse, eaux-fortes et tableaux sur le thème de la Fée verte ainsi que de lithographies du caricaturiste Honoré Daumier, qui résidait à Valmondois et qui venait aider son ami Charles François Daubigny à décorer sa maison-atelier.

Ouvert du 7 mars au 25 octobre, tous les week-ends 13h30-18h

6€ - plein tarif 4€ - tarif réduit (groupes, handicapés, jeunes de moins de 18 ans)



MOULIN DE LA NAZE

MAISON DE LA MEUNERIE

Rue du Moulin Morel

95760 Valmondois

01 34 73 06 26

Sur les pas des anciens meuniers, la réhabilitation du site a permis de conserver la machinerie d'époque et de remettre en fonctionnement une spectaculaire roue. L'étage a été réaménagé en lieux d'expositions.

Ouvert le samedi de 14h-18h, le dimanche de 10h-12h et 14h-18h. (1/03 au 14/07, 1/09 au 15/12)

3€ - plein tarif 2€ - tarif réduit (moins de 15 ans)

Gratuit pour les moins de 5 ans





ENFANCE

La compétence enfance est exercée par la Communauté de Communes en lieu et place des communes. Cela signifie qu'elle coordonne et assure le développement de l'offre d'accueil en matière de petite enfance et d'enfance jusqu'à l'adolescence.

Cette compétence se traduit par la gestion de plusieurs services sur le territoire communautaire :

- Deux crèches multi-accueils
- Une halte-garderie
- Deux relais des assistantes maternelles
- Des lieux d'accueil enfants-parents
- 6 centres de loisirs



CRÈCHES ET HALTE-GARDERIE

Les deux crèches multi-accueils de la Communauté sont en délégation de service public par les Petits Chaperons Rouges. Les enfants sont accueillis par des professionnels de la petite enfance dans un cadre sécurisé et adapté à leurs besoins.

CRÈCHE « LES COQUELICOTS » ENNERY
Chemin d'une ruelle à l'autre
01 73 25 51 31 | 07 50 63 17 64
Directrice Aurélie BERTOCCHINI

30 berceaux sont repartis en deux sections, petit et moyen-grand.

Les locaux modernes, lumineux et spacieux aux normes HQE (Haute Qualité Environnementale) sont aménagés pour assurer la sécurité et le bien-être des enfants.

Une équipe pluridisciplinaire de 10 professionnels de la petite enfance est présente de 7h à 19h pour accompagner et prendre soin des enfants au quotidien.

Une directrice de formation infirmière, deux éducateurs de jeunes enfants, quatre auxiliaires de puériculture, deux auxiliaires petite enfance, une maîtresse de maison.

Une psychologue et un médecin de crèche interviennent également sur la structure.

Un environnement extérieur a été créé en sol souple et aménagé de structures de jeux.

Un projet pédagogique a pour valeurs la conquête de l'autonomie, la construction de l'estime de soi et l'épanouissement de chaque enfant accueilli.

L'équipe a choisi d'orienter son projet pédagogique autour de la nature en développant des activités et des ateliers autour de ce focus. La crèche bénéficie également d'un cuisinier sur place qui prépare les repas quotidiennement et propose des ateliers aux enfants.

La crèche travaille en partenariat avec les acteurs petite enfance locaux (RAM, Centre de loisirs) et la crèche d'Auvers-sur-Oise.

RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES

CRÈCHE « LES TOURNESOLS » AUVERS-SUR-OISE

4 Passage des Tournesols

01 73 25 54 26

Directrice Alizée MICHAUT

40 berceaux sont répartis en deux sections, petits et moyen-grands.

Le bâtiment se déploie en rez-de-chaussée et se compose de salles de vie, de salles repas, de coins sommeil, d'un atrium, d'une salle de motricité ainsi que des espaces extérieurs et un coin de verdure.

Les enfants sont accueillis de 10 semaines à 4 ans sur une amplitude horaire de 7h à 19h.

Encadrés d'une équipe de 14 professionnels : une directrice, une infirmière puéricultrice, une psychomotricienne, deux éducateurs, quatre auxiliaires de puériculture, quatre agents spécialisés petite enfance et deux maîtresses de maison. Un médecin et une psychologue ont pour mission d'enrichir et de soutenir le travail réalisé au sein des équipes.

Le projet pédagogique se développe autour du respect du rythme de l'enfant et de l'accompagnement vers l'autonomie. Le focus choisi par la crèche s'articule autour de l'art et de la culture. La crèche développe des partenariats avec le RAM et la crèche d'Ennery.



HALTE-GARDERIE « POMME DE REINETTE » AUVERS-SUR-OISE

Allée Maigne

01 34 48 02 62

Directrice Audrey BOISSET

Des professionnelles qualifiées petite enfance accueillent les enfants de 3 mois à 3 ans, un maximum de 2 jours par semaine (plusieurs formules sont possibles). L'inscription se fait à l'année auprès de la directrice.

Cette structure permet aux parents de vivre une première expérience de séparation avant l'entrée à l'école maternelle au sein d'une petite collectivité de 12 enfants.

La halte-garderie est ouverte le lundi, mardi, jeudi et vendredi 8h30-17h30, fermée une partie des vacances scolaires.

Les RAM sont des lieux d'informations et de ressources gratuits destinés aux parents et aux assistantes maternelles.

Leurs missions sont :

- Transmettre aux parents les listes nominatives des assistantes maternelles de secteur agréées par le Département.
- Donner des informations juridiques de premier niveau, pour accompagner les parents et assistantes maternelles dans la relation employeur/salarié dans le respect du cadre légal.
- Organiser des temps collectifs à destination des assistantes maternelles et des enfants qu'elles accueillent.
- Organiser des réunions thématiques pour les assistantes maternelles et les accompagner dans leur démarche de formation continue.



RAM DE GÉNICOURT / ENNERY

6 rue des sablons GÉNICOURT

01 34 42 69 29

Directrice Stéphanie DONADEÏ

Permanences administratives :

Lundi : 13h30-18h

Mardi et vendredi : 13h30-17h

Mercredi : 8h30-13h

Jeudi : 13h30-17h

Accueils jeux réservés aux assistantes maternelles de la Communauté

Génicourt : un lundi sur 2 et vendredi de 9h-11h30

Ennery : mardi et jeudi de 9h-11h30

Ateliers éveil corporel un lundi sur 2 de 9h30-11h30 (animés par une psychomotricienne)

RAM D'AUVERS-SUR-OISE

2 Passage des Tournesols

01 30 37 91 24

Directrice Cécile DEBAUGE

Permanences administratives :

Lundi et vendredi : 13h30-16h

Mardi et jeudi : 13h30-17h

Mercredi : 9h-12h30 puis 13h30-16h

Temps de jeux collectifs réservés aux assistantes maternelles de la communauté et aux enfants jusqu'à 4 ans.

Lundi et vendredi à Auvers-sur-Oise 9h-11h

Mardi et jeudi à Butry-sur-Oise 9h30-11h30

NOUVEAU : ÉVEIL CORPOREL/ BABY GYM

Animés par une animatrice sportive, une fois par mois à Auvers-sur-Oise et Butry-sur-Oise.



Les RAM proposent plusieurs formations continues pour les assistantes maternelles (Brevet de Sauveteur Secouriste du Travail) et formations sur les troubles du langage.

LIEUX D'ACCUEIL
ENFANTS-PARENTS

Lieux de jeux et d'échanges gratuits pour les enfants, de la naissance jusqu'à 4 ans.
Espaces aménagés pour permettre aux enfants et parents de partager des moments de rencontres et d'échange.

Deux professionnelles accueillent les familles pendant les périodes scolaires et une partie des vacances de 9h30 à 11h30.

- **Mardi à Hérouville-en-Vexin à la Maison du village**
- **Mercredi à Auvers-sur-Oise à la halte-garderie**

Accueils de 9h30 à 10h15 et de 10h45 à 11h30

Renseignements et inscriptions auprès du RAM de Génicourt 01 34 42 69 29



PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE (PMI)
Auvers-sur-Oise
38 Rue du Général de Gaulle
01.34.33.52.30
Le service départemental (PMI) est dédié aux parents et enfants.
Il organise des consultations prénatales et infantiles ainsi que des actions de prévention.
La PMI a également la charge de l'agrément des assistantes maternelles, la consultation de puériculture, les visites à domicile, un groupe de soutien à l'allaitement maternel...

MICROS CRÈCHES PRIVÉES

AMILOU
Caroline DOMINICI
Christelle TAKACS
Tél : 06.09.76.50.21
ZA les portes du Vexin
5 rue Ferré 95300 Ennery

LA JOIE DES CHOUCOUS
Valérie FERREIRA
Tél : 06.61.87.92.17
2 sites :
• 13 rue Berlioz
95430 Butry-sur-Oise
• 20 rue Carnot
95690 Nesles-la-Vallee

LA VALLÉE DES LOUPIOTS
Eloïse FONSECA
Tél : 06.50.48.38.30
3 bis rue François Mitterrand
95430 Auvers-sur-Oise

Il existe 6 centres de loisirs sans hébergement sur le territoire.
Les centres de loisirs accueillent les enfants de 3 à 11 ans scolarisés.
Différents temps périscolaires :
• Pendant l'année scolaire, avant ou après les heures de classe
• Pendant la pause du déjeuner, le mercredi ou encore le samedi
• Pendant les congés des petites et grandes vacances scolaires
Des équipes d'animateurs diplômés proposent des projets d'animation adaptés à l'âge et au rythme des enfants (sorties pédagogiques, jeux collectifs...).



LES « MÔMES DU SAUSSERON » NESLES-LA-VALLÉE
6 boulevard de Verdun
Animatrices : Camille et Oriane

Ouvert les jours d'école 7H00 - 8H30 et 16H30 - 19H. Mercredis et vacances scolaires 7H30 - 19H.
Le centre accueille les enfants de 3 à 5 ans et de 6 à 11 ans.
Différents espaces sont adaptés pour chaque tranche d'âge :
-1 salle pour les maternelles «Les Louveteaux»
-1 salle pour les primaires «Les aigles»
-1 salle de sieste/bureau

Une équipe de 7 professionnels encadrent les enfants et organisent tout au long de l'année des jeux et des activités ludiques sur des thèmes spécifiques. Des sorties sont organisées pendant les vacances scolaires. Notre projet pédagogique décline des valeurs chères à l'association comme la bienveillance, le partage, l'éveil de l'enfant et l'implication des familles.
Le centre de loisirs est géré par une association (adhésion 25€ par famille valable 1 an).
Accueil périscolaire à la carte.

LES « P'TITS LOUPS DU VEXIN » LABBEVILLE
8 Bis Grande Rue
Directeur Corentin GARNIER

Le centre de loisirs « Les P'tits Loups du Vexin » est géré par une association.

Une trentaine d'enfants de 3 à 12 ans sont accueillis durant les vacances scolaires, les mercredis et sur le temps périscolaire.

Le bâtiment dispose d'une grande salle principale, d'un dortoir, d'un réfectoire, de sanitaires et d'une grande cour.

L'équipe d'encadrement est constitué d'un directeur et de quatre animateurs diplômés (PJEPS, BAFA, ou du CAP Petite Enfance).



CENTRE DE LOISIRS DE BUTRY-SUR-OISE
Rue Raoul Sales
Directeur Laurent PLESEL

Maternelle 30 enfants - Élémentaire 35 enfants.

Un directeur + six animateurs.

Le centre accueille des enfants de 3 à 11 ans (30 en maternelle et 35 en élémentaire).

L'équipe d'encadrement est constituée d'un directeur et de 5 animateurs diplômés (DEJEPS ou BAFA).

Les enfants sont accueillis dans de grands espaces dédiés, par tranche d'âge. Une cour extérieure est aménagée de deux aires de jeux. Des activités variées sont organisées toute l'année (yoga, triathlon, danse, olympiades et un grand jeu Koh-Lanta).

Le centre de loisirs est ouvert durant les vacances scolaires, les mercredis et sur le temps périscolaire.



CENTRES DE LOISIRS D'AUVERS-SUR-OISE
Directrices : Cécilia PEGLION et Marion CAILLOT

La ville dispose de deux centres de loisirs :

- Accueil élémentaire (6 à 11 ans) dans le groupe scolaire des Aulnaies, 85 enfants
- Accueil maternelle (3 à 6 ans) dans le groupe scolaire de Vavasseur, 65 enfants

Horaires d'ouverture :

- Accueil de loisirs du mercredi : de 7h30 à 19h
- Accueil de loisirs (vacances scolaires) de 7h30 à 19h du lundi au vendredi
- Espace jeunes : ouvert du mardi au samedi de 13h30 à 19h (toute l'année)

L'organisation des journées s'articule autour de divers temps d'animation :

- Sensibilisation au patrimoine naturel et culturel
- Formation au jardinage et création de potager
- Ateliers culinaires
- Sensibilisations pour la sauvegarde de l'environnement
- Initiation aux activités sportives et culturelles
- Contribution et développement de la socialisation (projet Handisport)
- Création de décoration des chars pour le carnaval des écoles

L'équipe pédagogique :

- 1 Chef de pôle scolaire, jeunesse et sports
- 2 directrices de centres
- 2 directrices adjointes
- 16 animateurs, 7 stagiaires BAFA
- 1 apprentie Staps en licence pro
- 8 agents de restauration

Renseignements : pôle scolaire, jeunesse et sports (services-jeunessesport@ville-auverssuroise.fr)



CENTRE DE LOISIRS D'ENNERY (3 À 17 ANS)

Directeur Francisco DORADO

Géré par l'Association des Oeuvres de Jeunesse d'Ennery (créée en 1966 par Louis Marécal), son président est Marc PECQUET.

L'AOJE propose différentes activités au sein de l'accueil de loisirs et de l'espace jeunesse avec plusieurs ateliers : rollers, théâtre, danse, séjours...

Le centre accueille des enfants de 3 à 12 ans.

Des camps et colonies de vacances sont organisés chaque année pour 80 enfants et jeunes de 7 à 17 ans.

Horaires d'ouverture : 8h - 18h30 mercredi et vacances scolaires.

Accueil des familles et modalités d'inscription du mardi au samedi hors périodes scolaires de 14h à 19h.

L'engagement de l'association est de maintenir et de faire découvrir l'implication de tous.

Cet aspect va se tourner davantage vers les adolescents et les parents faisant partie intégrante du projet éducatif. Ainsi, depuis 54 ans d'existence, toute la vie de l'association repose sur des dizaines de parents et de jeunes bénévoles.

L'équipe pédagogique :

- Un directeur
- Une directrice adjointe
- Dix animateurs BAFA ou BAPAAT et 1 stagiaire BAFA
- Un stagiaire CPJEPS, deux stagiaires BPEJEPS et 1 stagiaire DEJEPS
- Un éducateur sportif
- Une vingtaine d'animateurs bénévoles participant principalement à l'encadrement de nos séjours
- Deux agents de restauration

L'ESPACE JEUNES D'AUVERS-SUR-OISE (11 À 17 ANS)

Rue Tagliana

01 34 48 01 64

Responsable Luc INSENGA

Ouvert à tous les jeunes la Communauté de Communes.

Inscription au tarif de 1€ symbolique pour participer à de nombreuses activités tout au long de l'année.

Une participation supplémentaire aux activités et séjours est demandée lors des vacances scolaires.

Une aire de sports collectifs et des rampes pour les sports de glisse comme le skateboard ou la trottinette sont en accès libre.



LE BAFA CITOYEN

Les villes d'Auvers-sur-Oise, Butry-sur-Oise et d'Ennery permettent chaque année à leurs jeunes (entre 17 et 25 ans) de passer le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs.

Cette qualification permet d'encadrer à titre non professionnel, de façon occasionnelle, des enfants et des adolescents en accueils collectifs de mineurs. La prise en charge de cette formation demande en contrepartie de participer à des travaux ou activités de service public.

NOUVEAU : tous les jeunes de la CCSI peuvent désormais bénéficier de cette formation.

**Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le coordinateur du pôle enfance et jeunesse
Xavier Ferard : xf-ccsi@ville-auverssuroise.fr**

SPORTS

FOOTBALL

Le premier club intercommunal, Auvers/Ennery compte environ 350 licenciés.

Le club de football intercommunal utilise deux terrains du stade municipal d'Ennery et deux terrains du parc des sports d'Auvers-sur-Oise.

Des projets de rénovation sont en cours, ils sont portés par la Communauté, plusieurs demandes de subventions ont été adressées à l'État, au Conseil Départemental du Val-d'Oise, au Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) et à la Fédération Française de Football (FFF).

Les pelouses des terrains seront ainsi remises à niveau et équipées d'un arrosage automatique. Le terrain d'honneur d'Auvers-sur-Oise sera agrandi pour une homologation en catégorie 5.



FÊTE INTERCOMMUNALE

Cela fait maintenant 30 ans que le Comité d'Animation de la Vallée du Sausseron (CAVS) a été créé à l'initiative de M.Gérard Claudel.

Le principal objectif de l'association est le partage de moments festifs, afin que les habitants des différentes communes se rencontrent et apprennent à mieux se connaître au cours d'une manifestation annuelle.

L'idée retenue, pour rendre cette journée attrayante et attirante pour le plus grand nombre, a été, à la suite d'un repas champêtre, l'organisation de jeux inter-villages entre des équipes constituées dans les différentes communes du canton.

Ainsi est née « **La Fête Cantonale** », devenue depuis la modification des cantons la «Fête intercommunale», elle a lieu chaque année au mois de septembre.

Les bénéfices de cette manifestation, lorsqu'il y en a, permettent l'achat de matériels, tels que barnums, tables ou bancs, qui sont à la disposition des associations de nos communes ou loués aux particuliers qui en font la demande.

Nombreux sont ceux qui en profitent régulièrement.

C'est donc dans l'intérêt de tous que fonctionne cette association au sein de notre Communauté.



MUTUALISATIONS

EN QUOI CONSISTE LES MUTUALISATIONS ?

Éléments fédérateurs du territoire, elles s'inscrivent dans le cadre d'une réflexion globale sur la répartition des besoins entre l'intercommunalité et ses communes membres selon leurs domaines de compétences.

Les mutualisations en cours :

- **Urbanisme, instruction du droit des sols**
- **La fibre optique**
- **L'informatique**
- **La vidéo-protection**



PLUSIEURS RÉFLEXIONS SONT À MENER POUR LE BON FONCTIONNEMENT DE NOTRE COMMUNAUTÉ :

- 1/ Assurer le pilotage et la coordination des services. Ce pilotage est en cohérence avec les orientations stratégiques préalablement définies par l'autorité territoriale. Il garantit un fonctionnement optimisé de l'administration locale dans une finalité de service public.
- 2/ Fournir les moyens humains strictement nécessaires afin de contribuer à la performance de l'organisation.
- 3/ Organiser le travail des instances collégiales politiques ; réduire, pour la collectivité, ses élus et ses agents, les risques de mise en cause (sur le plan de la responsabilité administrative, civile et pénale) ou d'invalidation des actes (sur le plan de la légalité).
- 4/ Garantir les grands équilibres financiers (annuels et pluriannuels), limiter les frais financiers et prévenir les risques liés à un éventuel surendettement ou aux mises en jeu de garanties d'emprunts dans un souci d'épargner financièrement les générations futures.
- 5/ Promouvoir l'attractivité et la notoriété du territoire tout en en développant l'économie touristique, en garantissant une conservation du patrimoine et en assurant une politique culturelle de qualité accessible à tous.
- 6/ Conduire toutes les actions visant à renforcer et à accroître le tissu économique et l'attractivité commerciale du territoire, améliorer l'employabilité des personnes par la formation professionnelle, et faciliter l'accès à l'emploi des habitants de la Communauté.
- 7/ Contribuer à l'accès et à la promotion des activités sportives, artistiques, culturels et de loisirs pour une population citoyenne.
- 8/ Participer à l'aménagement du territoire en proposant notamment un service de transport à la carte pour nos seniors.
- 9/ Mettre en place et entretenir les infrastructures publiques nécessaires à la population résidente et à l'accueil de nouveaux habitants dans un environnement agréable et préservé.
- 10/ Mettre en œuvre et gérer des actions de solidarité, d'accompagnement, de prévention et d'animation vers les jeunes et les personnes fragilisées par l'âge ou par tout autre facteur les plaçant dans une situation sociale difficile ou complexe.
- 11/ Contribuer à la définition d'une stratégie de développement et de cohésion durable du territoire tout en systématisant l'évaluation des politiques publiques et en anticipant pour innover.

URBANISME, INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS

Le service instructeur communautaire est composé d'une équipe de deux agents qui instruisent les demandes d'autorisation d'urbanisme des communes.
En complément la ville d'Auvers dispose d'un service d'urbanisme qui comporte deux agents.

Les 15 communes de la CCSI ont des règlements et des servitudes variées : RNU (Règlement National d'Urbanisme), carte communale et PLU (plan local d'urbanisme).

À ce jour, les communes d'Arronville, Labbeville, Auvers-sur-Oise, Frouville, Épiais-Rhus et Livilliers n'ont pas de projet de révision ou de modification de leur PLU.

Certaines communes sont en cours de révision et/ou de modification simplifiée notamment Ennery, Génicourt (dont l'enquête publique est prévue en Janvier 2021), Hérouville-en-Vexin et Valmondois.

La municipalité de Butry-sur-Oise a approuvé une seconde modification simplifiée le 03/12/2020 et prévoit une révision de son PLU courant 2021.

Certaines communes sont toujours sous RNU telle que Ménouville, qui rédige actuellement sa carte communale, et Hédouville ainsi que Nesles-la-Vallée et Vallangoujard qui sont en cours d'élaboration de leur PLU.

La Communauté ne désire pas établir un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi).



FIBRE OPTIQUE

À l'initiative du Département et des Communautés de Communes du Val d'Oise, un ambitieux programme de couverture du territoire par fibre optique est en cours, notre Communauté a été l'une des premières à en bénéficier.

Cela permettra aux entreprises ainsi qu'aux particuliers de bénéficier d'un très haut débit internet et des services associés. Tout le Département sera couvert.



INFORMATIQUE

La Communauté a décidé de mutualiser la maintenance des parcs informatiques de ses communes membres. Le prestataire informatique développe des méthodes de travail optimisées qui permettent de réduire les coûts.

Lors de risques externalisés en cas de panne informatique, une mise en place rapide de solutions de back-up est assurée pour garantir le fonctionnement dans les plus brefs délais.

Les achats sont optimisés pour les outils logiciels et la sécurisation du parc.



VIDÉO-PROTECTION

La Communauté a décidé de mettre en place un dispositif intercommunal de vidéo-protection sur ses axes routiers.

Le but est d'offrir aux gendarmes la possibilité de visionner les images enregistrées du trafic routier à la recherche de véhicules suspects, par exemple dans l'enquête après un cambriolage et les dépôts sauvages.



LES ÉCHOS DU BUDGET

12 078 400€ (CHIFFRES 2020)

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

9 062 585€

IMPÔTS ET TAXES

La CCSI est soumise au régime de la Fiscalité Professionnelle Unique, elle perçoit de plein droit certaines impositions directe, locales en substitution de ses communes membres.
Ce régime fiscal permet d'harmoniser les taux de Cotisation Foncière des Entreprises et de mener une politique économique intercommunale.
L'ensemble du territoire bénéficie donc de la dynamique d'un secteur d'activité.

Taxes 2 984 187€

- Taxe d'habitation 7,36%
- Foncier bâti 1,00%
- Foncier non bâti 2,40%

Cotisations 1 836 754€

- CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) 720 000€
- CVAE (Cotisation sur la Valeur ajoutée) 902 754€
- GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations) 160 000€
- IFER (Imposition forfaitaire des Entreprises de Réseau) 54 000€

TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) 2 121 000€

- TRI ACTION : (Auvers-sur-Oise) 10,27%
- TRI-OR : (Frouville, Hédouville) 9,33%
- SMIRTOM : (Butry-sur-Oise) 10,48% (Arronville, Ennery, Epiais-Rhus, Genicourt, Herouville, Labbeville, Livilliers, Menouville, Nesles-la-vallée,Vallangougard,Valmondois) 6,43%

DOTATIONS ET PARTICIPATIONS 1 529 048€

- DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) 420 000€
- Dotation de compensation des communes 590 000€
- CAF (Caisse d'Allocations Familiales) 450 000€
- FCTVA (travaux voirie) 27 876€
- Divers (charges) 41 172€

REDEVANCES 271 692€

- Conservatoire de musique (Méry-sur-Oise, Mériel et Frépillon) 180 000€
- Halte-garderie d'Auvers-sur-Oise 20 000€
- Remboursement assurance 50 000€
- Produits exceptionnels 21 692€

RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT 319 904€

CHARGES DE FONCTIONNEMENT

9 062 585€

CHARGES GÉNÉRALES 1 195 050€
SALAIRES ET CHARGES 742 950€

ATTÉNUATIONS DE PRODUITS 6 051 533€

TEOM 2 000 000€
FIPC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes) 746 000€
FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) 1 300 410€
Reversement CFE (Cotisation Foncière aux Entreprises) aux communes 2 005 123€

AUTRES CHARGES 647 000€

Subventions aux accueils de loisirs (gérés par des associations)
• Nesles-la-Vallée 55 000€
• Labbeville 60 000€
• AOJE d'Ennery 305 000€

Charges financières et emprunts 37 921€
Versement budget ZAC d'Ennery 50 000€

VIREMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENTS
Autofinancement et amortissement 233 184€
104 947€

AIDES AUX ENTREPRISES

BUDGET DES INVESTISSEMENTS

3 015 815€

RECETTES

SUBVENTIONS ET DONNS 1 153 320€

Des subventions de l'État, Région et Département sont obtenues pour différents projets (Vidéo-protection, Centre de loisirs de Labbeville, voiries)

EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉS 600 000€

(Vidéo - protection et centre de Loisirs de Labbeville)

RECETTES FINANCIÈRES

Dotations et fonds divers 174 210€

Excédent de fonctionnement 400 154€

Opérations pour le compte de tiers 350 000€

Virement de la section de fonctionnement 338 131€

DÉPENSES

- Immobilisations corporelles 1 673 583€
- Immobilisations en cours 450 073€
- Emprunts et dettes 142 005€
- Opérations pour le compte de tiers 350 000€
- Solde d'exécutif négatif reporté 400 154€

FONDS RÉSILIENCE

Depuis fin janvier 2020, la France est touchée par l'épidémie de Covid-19. Très rapidement, la maladie s'est propagée dans tout le pays, causant une crise sanitaire exceptionnelle. Dans ces conditions, de très nombreuses entreprises ont dû cesser leur activité. D'autres connaissent une très forte baisse de leur chiffre d'affaires et risquent la faillite.

Pour relancer l'activité des TPE-PME et financer le coût des adaptations indispensables à la reprise de l'activité (investissements matériels et immatériels pour répondre à la nouvelle donne sanitaire, réapprovisionnements,...).

Le Fonds Résilience a été mis en place par la Région Ile-de-France, la Banque des Territoires et les collectivités, il prend la forme d'une avance (prêt d'honneur) remboursable à taux zéro de 3.000€ à 100.000€ à destination des entreprises de 0 à 20 salariés, pour une durée allant jusqu'à 6 ans.

Pour qui ?

Entreprises ayant reçu un refus de prêt total ou partiel.

Entreprises n'ayant reçu aucune autre aide.

Cette participation financière est acquise aux entreprises du territoire de la CCSI.

Pour 4€ versés aux entreprises :

1€ : CCSI

1€ : Banques des Territoires

1€ : Région Ile-de-France

1€ : Département du Val d'Oise

Notre Communauté de Communes a versé 23 790€.

Un montant de 180 000€ a été accordé aux entreprises du territoire.

LES BUDGETS ANNEXES

BUDGET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Ce budget concerne la ZAC des portes du Vexin
Opérations budgétaires, comptables et financières (Ventes de terrain, construction de bâtiments...).

FONCTIONNEMENT

Dépenses 62 400€

Recettes 62 400€

INVESTISSEMENT

Dépenses 2 673 509€

Recettes 2 673 509€

BUDGET AUTONOME DE L'OFFICE DE TOURISME

Le budget de l'office de tourisme d'Auvers-sur-Oise s'autofinance par les recettes (visites guidées+ boutique+participation de la ville de 25 000€).

FONCTIONNEMENT

Dépenses 273 852€

Recettes 273 852€

INVESTISSEMENT

Dépenses 50 000€

Recettes 50 000€



SAUSSEYON IMPRESSIONNISTES MAG'

Bureau Communautaire
38 rue du Général de Gaulle
94430 Auvers-sur-Oise
01 30 36 75 15
secretariat@sausseron-impressionnistes.fr

Directrice de la publication et création
Isabelle Mézières
Photos © Mézières, Yann Pistien
André Salon, Xavier Boggio,
Mairie d'Auvers-sur-Oise

Exécution et impression
N° d'imprimeur 104616 RC457 501146
Imprimé sur papier PEFC
(issu de la gestion durable de Forêts)
Ne pas jeter sur la voie publique

SUIVEZ NOTRE ACTUALITÉ SUR FACEBOOK